

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 36 (2006)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Info Seniors

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFO SENIORS

# Le chèque-emploi se développe en Romandie

«Comment affilier mon aide de ménage aux assurances sociales?» Daisy B., à C.

**D**e nombreuses personnes engagent à leur domicile des aides de ménage, des auxiliaires de santé indépendantes ou des jardiniers. Elles deviennent ainsi des employeurs et ont à ce titre des obligations en matière de versement du salaire, d'affiliation aux assurances sociales et de paiement des cotisations. Or, les contraintes administratives peuvent être importantes. Celles-ci peuvent s'avérer complexes et embar-

rassantes car il n'est pas toujours aisés de savoir quelle démarche entreprendre et quel formulaire remplir.

La formule du «chèque-emploi» facilite l'ensemble des démarches administratives liées à la gestion de personnel à titre privé. Tout d'abord, le salaire mensuel est versé en espèces à l'employé. Ensuite, l'établissement du chèque simplifie les démarches administratives et assure leur transparence au profit

de toutes les parties: un premier volet du chèque tient lieu de quittance à l'employeur pour le versement du salaire mensuel, un deuxième fait office de décompte pour l'employé et un troisième est adressé à l'organisme de gestion avec le versement des charges sociales, établies à hauteur de 20% du salaire au titre d'acompte. De son côté, l'organisme de gestion répartit ces contributions auprès des différentes assurances sociales (chômage, AVS/AI, maladie et accident), ce qui assure l'employé et met en règle l'employeur. Il gère aussi le bon équilibre entre les acomptes versés et le montant exact des primes dues. Bien entendu, les données personnelles et salariales demeurent confidentielles.

Il convient de préciser que ces chèques ne tiennent pas lieu de titre de séjour. Leur utilisation ne saurait soustraire les employeurs et les employés concernés aux dispositions du droit des étrangers.

Initié dans le canton du Valais, le système du chèque-emploi est maintenant géré par des organisations d'utilité publique dans les cantons de Genève, Vaud et Neuchâtel. Le développement est en cours dans les cantons de Fribourg et du Jura.

Le site internet [www.cheques-emploi.ch](http://www.cheques-emploi.ch) contient les informations pratiques ainsi que les liens sur les sites des organisations cantonales offrant la présentation.

## ADRESSES UTILES

**Genève.** Chèque Service, CP 2016, 1227 Carouge, tél. 022 388 29 99; [cheque-service@ge.ch](mailto:cheque-service@ge.ch). Le Chèque Service est également disponible auprès des CASS (Centres d'action sociale et de santé) ainsi qu'àuprès de certaines mairies partenaires du projet.

**Neuchâtel.** TickeTAC, TAC (Travail Au Clair Sàrl), CP 2352, av. Léopold-Robert 11a, 2302 La Chaux-de-Fonds, tél. 032 919 76 21, [TAC@ne.ch](mailto:TAC@ne.ch)

**Valais.** Top Relais, Rue du Bourg 22, CP 2162, 1920 Martigny 2 Bourg, tél. 027 723 39 70, [toprelais@bluewin.ch](mailto:toprelais@bluewin.ch)

**Vaud.** Chèque Emploi, EPER (Entraide Protestante Suisse), Bd. de Grancy 17 bis, 1006 Lausanne, tél. 021 613 40 84, [cheques-emploi@hekseper.ch](mailto:cheques-emploi@hekseper.ch)

## INFO SENIORS

**0848 813 813**

du lundi au vendredi  
Vaud: de 8 h à 12 h  
et de 14 h à 17 h

Genève: de 8 h 30 à 12 h

Egalement Générations  
Rue des Fontenailles 16  
1007 Lausanne  
tél. 021 321 14 21

## ROBY ET FANNY

## PAR PÉCUB

